LA RONDE DES MOULINS JUNIORS 22 AVRIL 2018

BEAUVOIR SUR MER

9H30 - CLM - 7.5km 15H00 - Course En Circuit 97,9km





Site internet: http://comitecyclistemontois.e-monsite.com/

LA RONDE des MOULINS : JUNIORS

Le 22 AVRIL 2018

Une Organisation : Vélo BELVERIN et C.C. MONTOIS

PERMANENCE de L'ORGANISATION

8 h00	Accueil des officiels
8 h30	Accueil des Coureurs : Chemin de la Chêvre Remise des Dossards et Plaques de Cadre Contrôle des braquets
9 h00	Réunion Chauffeurs, Motards de Sécurité Signaleurs - Arbitres
9h29	Départ du CLM (Chemin de la Chêvre)
11h30	Repas (pour bénévoles – coureurs ayant réservés) Ardoise Verte – Centre Ville
13h30	Mise en place des véhicules – Centre Ville
14h00	Emargement 2 ^{nde} demi étape « Bar le Central – centre ville »
14 h45	Appel devant le « Bar le Central »
14h55	Départ fictif
15 h00	Départ Officiel -Avenue des Moulins
17 h30	Arrivée Chemin de St Esprit BEAUVOIR / MER
17 h45-	18h00 Lecture du Palmarès remise des Trophées
	VIN D'HONNEUR à l'Arrivée Chemin de St Esprit

LA RONDE des MOULINS: JUNIORS

Le 22 AVRIL 2018

Une Organisation: Vélo BELVERIN et C.C. MONTOIS

DOTATIONS

CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL

381 € sur 20 coureurs grille : 381/20

CLASSEMENT PAR POINTS

150 € sur 5 coureurs grille: 150/5

TOTAL des DOTATIONS: 531 €

LA RONDE des MOULINS: JUNIORS

Le 22 AVRIL 2018

Emplacement des Sprints

Localisation

2éme passage ligne d'arrivée

4éme passage ligne d'arrivée

6éme passage ligne d'arrivée

8éme passage ligne d'arrivée

10éme passage ligne d'arrivée

Les sprints points chauds seront jugés sur les 4 premiers avec attribution de 5-3-2-1 points.

Le classement général par points sera établi sur 5 coureurs en fonction de la réglementation F.F.C. en cas d'égalité.

LA RONDE des MOULINS : JUNIORS

Le 22 AVRIL 2018

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Article 1 – Épreuve

Cette épreuve est organisée par le Vélo BELVERIN et le C.C.MONTOIS et le partenariat de la Commune de BEAUVOIR sur MER et du Conseil Général de Vendée et des partenaires de Beauvoir Sur Mer selon le règlement de la F.F.C avec en complément les règlements particuliers faisant l'objet des articles ci-après.

Article 2 - Participants et engagements

L'épreuve inscrite au Calendrier Régional des Pays de la LOIRE est ouverte aux coureurs JUNIORS.

Les engagements seront reçus par INTERNET selon la réglementation FFC

Article 3 - Vérification des licences - Émargement

Les coureurs devront se présenter à la Permanence : Maison des Associations – Chemin de la Chèvre – BEAUVOIR/MER

Pour la remise des dossards et plaques de cadre et émargement : Dimanche matin de 8h30

Article 4 – Matériel

Les vélos de chronos sont autorisés Seul le développement Juniors 7.93 m est autorisé – des contrôles seront effectués.

Article 5

La réunion Arbitres- Motards est fixée à 13h30 : Bar le CENTRAL – Centre Ville

L'émargement pour la Demi-Etape de l'après midi se fera : Bar le CENTRAL Centre Ville - Beauvoir Sur Mer à 14h00.

Article 6

Les Parcours et Horaires ont été fixés selon le document de présentation joint.

Article 7 - Classements

Le Classement Général de l'Épreuve sera fait par <u>addition des temps des deux</u> <u>½ Etapes.</u>

Le classement individuel est établi selon le règlement F.F.C.

Article 8 - Sprints Points Chauds

Cette épreuve en ligne donne lieu à l'attribution de Points lors de « Sprints POINTS CHAUDS », aux lieux désignés sur la feuille de route. Chaque classement est jugé sur 4 coureurs attribuant : 5-3-2 et 1 points.

Article 9 - PODIUM PROTOCOLAIRE

- 1er du CLM à l'issue de la demi-étape
- 3ers de l'épreuve de l'après midi
- 3ers de la journée
- 1^{er} première année
- 1er classement point chaud
- 1ère équipe (lot en nature)

Doivent se présenter immédiatement, au podium protocolaire.

Les Directeurs Sportifs sont responsables de la présence immédiate de leurs coureurs à la cérémonie protocolaire.

La remise des trophées se fera lors du protocole à l'Arrivée « Chemin du St Esprit ».

Article 10 - Acceptation du règlement

Le fait d'être engagée pour un club, une équipe implique que ses coureurs et directeurs sportifs ont pris connaissance du règlement et qu'ils en acceptent toutes les clauses.